

*Association au pied du mur*

*04230 Mallefougasse*

*[au.pied.du.mur04@gmail.com](mailto:au.pied.du.mur04@gmail.com)*

*07.50.40.87.90*

*Bulletin d'information n° 36 (13 décembre 2020)*

*Site internet : <https://mallefougasse.montlaux.fr>*

*Bonjour.*

*Le deuxième confinement n'a pas permis de maintenir ouvert le local associatif. Les annonces de jeudi dernier laissent envisager une réouverture en début d'année 2021.*

*De nouveaux documents enrichissent chaque jour notre base de données. Vous pouvez les découvrir sur notre site <https://mallefougasse.montlaux.fr> ou venir les emprunter. Pour cela contactez moi.*

---

*Durant cet automne, les journées de débroussaillages et de brûlages se sont succédées sur le site du vieux Montlaux. Les architectes sont passés pour faire des relevés par scan en vue des travaux à effectuer sur l'ancienne tour médiévale. Pour ce faire, la Mairie de Montlaux et notre association se sont associées à la Fondation du Patrimoine pour financer une partie de cette nouvelle tranche de travaux qui fait suite à la restauration des ruines de l'église Saint Jacques.*

*Chaque don, même le plus modeste, servira aux travaux de sauvegarde et de réhabilitation du site du vieux Montlaux.*

## BULLETIN DE SOUSCRIPTION

Oui, je fais un don de ..... euros pour aider à la restauration de la tour médiévale du Vieux-Montlaux et je bénéficie d'une réduction d'impôt pour l'année en cours et j'accepte que mon don soit affecté à un autre projet de sauvegarde du patrimoine ou au fonctionnement de la Fondation du patrimoine si le projet n'aboutissait pas dans un délai de cinq années après le lancement de la présente souscription, conformément au dossier validé initialement par la Fondation du patrimoine, si la collecte dépasse la part restant à la charge du porteur de projet ou si celle-ci était inactive (absence d'entrée ou sortie de fonds) pendant un délai de deux ans.

### VOS COORDONNÉES

NOM ou Société : .....

Adresse : .....

Code postal : ..... Ville : .....

Tél : .....

Courriel (merci d'écrire lisiblement) : .....

Je souhaite bénéficier d'une réduction d'impôt au titre :

- de l'impôt sur le Revenu OU  
 de l'impôt sur la Fortune Immobilière OU  
 de l'impôt sur les Sociétés

Votre reçu fiscal vous sera adressé par e-mail\*. Le reçu fiscal sera établi à l'attention de l'émetteur domicilié à l'adresse figurant sur le chèque.

### RÉDUCTIONS D'IMPÔTS

POUR LES PARTICULIERS, votre don ouvre droit à une réduction :

- de l'impôt sur le revenu à hauteur de 66 % du don dans la limite de 20 % du revenu imposable (exemple : un don de 100 € = 66 € d'économie d'impôt) ;
- OU de l'impôt sur la fortune immobilière à hauteur de 75 % du don dans la limite de 50 000 €, cette limite est atteinte lorsque le don est de 66 666 €, (exemple : un don de 100 € = 75 € d'économie d'impôt).

POUR LES ENTREPRISES, réduction d'impôt de 60 % du don dans la limite de 5 % du chiffre d'affaires HT, (exemple : un don de 500 € = 300 € d'économie d'impôt).

(\*) Si vous souhaitez recevoir votre reçu fiscal par courrier, merci de cocher la case ci-contre

Les informations recueillies sont nécessaires à la gestion de votre don. Elles font l'objet d'un traitement informatique et sont destinées au service administratif de la Fondation du patrimoine. Seul le maître d'ouvrage de la restauration que vous avez décidé de soutenir sera également destinataire ; toutefois si vous ne souhaitez pas que nous lui communiquions vos coordonnées et le montant de votre don, veuillez cocher la case ci-contre

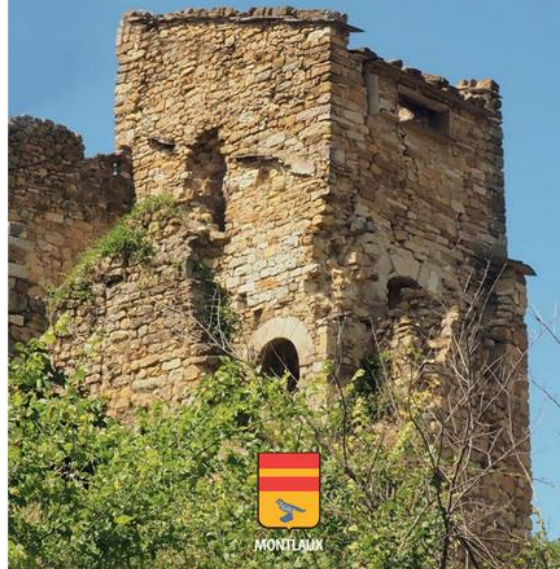
En application des articles 39 et suivants de la loi du 6 janvier 1978 modifiée, vous bénéficiez d'un droit d'accès et de rectification aux informations qui vous concernent ainsi que d'un droit de suppression de ces mêmes données. Si vous souhaitez exercer ce droit et obtenir communication des informations vous concernant, veuillez-vous adresser à la Délégation régionale PACA - Antenne de Nice (tél : 04 93 13 73 47) dont vous dépendez.

La Fondation du patrimoine s'engage à reverser au maître d'ouvrage les sommes ainsi recueillies nettes des frais de gestion évalués forfaitairement à 6 % du montant des dons. Les personnes ayant reçu le label de la Fondation du patrimoine ne pourront pas bénéficier d'une réduction d'impôt pendant toute la durée d'effet dudit label. Les entreprises travaillant sur ce chantier de restauration ne pourront pas faire un don ouvrant droit à une réduction d'impôt.

FONDATION  
DU PATRIMOINE

Je donne !  
pour la  
restauration de

## LA TOUR MÉDIÉVALE DU VIEUX-MONTLAUX



### UN PATRIMOINE EN PÉRIL IMMINENT

Situé en Provence, sur l'axe Sisteron-Forcalquier, offrant un magnifique panorama sur la montagne de Lure, le Vieux-Montlaux, juché sur un éperon rocheux, permettait de surveiller les voies de passage alentour. Actuellement, toute la structure de village demeure. Le site entièrement fortifié, s'étendant sur 1,5 hectare, comporte outre une tour médiévale entière et un ensemble important de maisons attenantes, les tronçons d'un rempart de 6 mètres de haut, les ruines de maisons avec les rues, les places, l'église Saint Jacques...  
Ce lieu est admirable tant par son architecture soignée, son pittoresque que par sa géologie, mais les traces de son long passé sont menacées d'une disparition irrémédiable. La commune est devenue propriétaire de la tour médiévale et son quartier il y a peu de temps.



Vue générale : église Saint-Jacques, quartier de la tour et montagne de Lure en fond.

Cet ensemble de bâtiments est remarquablement bâti, avec des ouvertures particulièrement travaillées, mais dont les maçonneries fissurées sont sur le point de s'effondrer. Le site révèle l'importance du village qui existe depuis au moins le XI<sup>e</sup> siècle avec le « Seigneur Guillaume de Montlaux », membre fondateur de l'abbaye de Lure. Au XVI<sup>e</sup> siècle, avec la fin des guerres de religion, la population alla habiter dans la plaine fertile. Le déperchement administratif eut lieu en 1830. La tour, plusieurs fois remaniée au cours des siècles, couverte de lauzes, était destinée à l'élevage des pigeons au siècle dernier.

Montlaux est une petite commune de 200 habitant.e.s, très rurale. Sans l'aide de cette souscription, ce trésor architectural, témoignage de son long passé disparaîtra prochainement. L'équipe municipale, l'association « au pied du mur » et un groupe de bénévoles sous le charme, souhaitent faire stabiliser les vestiges. Des travaux de débroussaillage et de petites maçonneries seront menés sous forme de chantiers villageois.

Vue aérienne du quartier de la tour.  
© Digne Service départemental d'archéologie 04



La tour médiévale, vue facade ouest, la plaine de Montlaux et les Préalpes en fond.

### UN PROJET DE VALORISATION

L'objectif est de stabiliser et sécuriser les ruines du quartier de la tour médiévale, remettre une toiture sur la tour et installer au rez-de-chaussée des panneaux explicatifs. Ensuite, relier le quartier à l'église dédiée à Saint Jacques (déjà sécurisée en 2019), pour ouvrir le site à la visite. Le coût de ces travaux s'élève à 87 000 €. Ce projet est, pour la commune, complémentaire à celui en cours de construction d'un « bistrot de pays », en vue de renforcer l'attractivité de la commune.

### COMMENT FAIRE VOTRE DON ?

**PAR COURRIER** Envoyez le bon de souscription complété et accompagné de votre règlement par chèque à l'ordre de :  
Fondation du patrimoine - Tour médiévale Montlaux  
à l'adresse suivante : Fondation du patrimoine - Délégation Alpes-de-Haute-Provence  
CCI - 60, boulevard Gassendi - 04000 Digne-les-Bains

**PAR INTERNET** Faites votre don en ligne sur :  
<https://www.fondation-patrimoine.org/les-projets/tour-medievale-du-vieux-village-de-montlaux>  
ou en flashant ce QR code avec votre smartphone !



Contacts : [alpesdehauteprovence@fondation-patrimoine.org](mailto:alpesdehauteprovence@fondation-patrimoine.org) / Tél. : 04 92 30 59 88  
Renseignements : Mairie de Montlaux - Le Village - 04230 Montlaux  
Tél : 04 92 77 09 85 / [mairie.montlaux@orange.fr](mailto:mairie.montlaux@orange.fr)



*Un nettoyage va permettre aux archéologues de scanner ces vestiges.*





*On commence à brûler les nombreuses branches et autres ronces avec l'accor des autorités.*

---

*Durant cette période de reconfinement, la retranscription des anciens documents a continué. Actuellement, nous en sommes aux comptes-rendus des « conseils municipaux » des années 1740 à 1748. A raison de deux à trois heures par jour, ce travail devrait durer une bonne partie de l'année à venir. On y découvre des documents passionnants sur l'histoire de Mallefougasse, et en particulier :*

*- Une mise au point du représentant du Roi Louis XV qui en 39 articles racadre très sévèrement les responsables locaux et leurs pratiques peu scrupuleuses sur leur façon de lever l'impôt.*

*- On y apprend aussi la mort de Claude Gaubert, Premier Consul.*

*- Ainsi que le déplacement d'un certain nombre d'habitants avec leurs mules pour porter du foin et de l'avoine à l'Armée stationnée à Riez*

*- Ou encore la mise aux enchères de l'impôt communal au plus offrant.*

- La création d'une école en 1841 sous la responsabilité du vicaire de l'époque, un dénomé Richaud.

#### Article 38<sup>ème</sup>

*Fait ladite Cour pluratives inhibitions et différences aux consuls, auditeurs, conseillers, greffiers et à tous les autres administrateurs ou particuliers des Communautés, lesdits trésoriers, fermiers et extracteurs exceptés de s'immiscer directement ni juridiquement dans le maniement des deniers communs des Communautés sous prétexte de faire aucun payement à leur décharge, a peine d'être poursuivis criminellement suivant la rigueur des ordonnances.*

#### Extrait

*L'an mil sept cent quarante-six et le troisième jour du mois de juillet après-midi, le Conseil général de la Communauté de ce lieu de Malafougasse a esté assemblé dans la maison de Jacques Rayne second consul, attendu le décès de Claude Gaubert premier Consul de l'autorité de Messire André Clemens lieutenant de juge dudit lieu, à la requête dudit Jacques Rayne ou sont été présents Elzeas Tirant, François Gaubert, Louis Gaubert, Jean Gaubert dit Buisnières, Jean-Pierre Gaubert.*

#### Le 3 juillet 1746 décès du Premier Consul (Maire)

*En troisième lieu, lesdits Sieurs Consuls représentés aussi que François Gaubert de ce dit lieu ayant un grenier à foin au derrière de l'église de ce dit lieu et n'y pouvant aller attendu un clapier qui y a au bout du cimetièrre qui l'empêche d'y aller, ledit François Gaubert aurait requis le Conseil de lui permettre ledit passage et que celui-ci s'obligera de réparer les murailles dudit cimetièrre depuis la porte jusqu'au dit parage à chaux et sable et celle que ledit fera audit passage du côté du levant (Est) sera faite aux frais et dépens aussi dudit Gaubert qu'il rebouchera.*

#### Extrait d'un conseil municipal

*Auquel Conseil a été représenté par ledit Rayne Consul, que cette Communauté a été obligée d'envoyer des hommes avec plusieurs bêtes chargées du foin pour porter du foin au magasin de Riez pour la nourriture de l'armée, ce peut il serait arrivé qu'après avoir fait déchargé leurs bourriques, il s'en serait retourné, quelques-uns, et y en serait resté plusieurs avec les mulets pour aider à transporter ledit magasin d'un côté et d'autre de façon que peut-être ils souffrent de quelque chose, et comme en pareil cas, les autres Communautés voisines qui y ont aussi des gens y ont envoyés argent pour les faire subsister, il est de l'intérêt aussi de cette Communauté y envoyer aussi pour faire subsister et les mulets qui y sont, c'est sur ce fondement que ledit Rayne requiert le Conseil s'il le trouve bon d'y envoyer quelque chose pour les faire subsister sur quoi il demande le conseil d'y pourvoir et d'en délibérer.*

*Signature : Vacat*

*26 janvier 1747 certains habitants sont chargés de porter du foin pour l'armée du Roy qui est à Riez.*

*Sur quoi lecture faite dudit comte et pièces justificatives, ledit Conseil a approuvé celui-ci et délibéré qu'à la diligence dudit Conseil la trésorerie sera mise aux enchères et la délivrera à celui qui en fera la condition meilleure, et ainsi acté et délibéré et a signé qui a su.*

*Du vingt-neuf mai mil sept cent quarante sept est comparu par-devant nous greffier de la Communauté de ce lieu de Malafougasse Sieur Estienne Guigues praticien du lieu de Peipin qui a fait offre de servir de trésorier à la dite Communauté la présente année ce aux parties et conditions suivantes qu'il fera toute maye bonne acquittera les deniers du Roy et du Pays, taillon, fouage et subside et dixième concernant ladite Communauté et tout ce qui lui sera donné par état ou par mandat, moyennant quoi ladite Communauté lui payera de gages la somme de quarante livres et sol pour livre et en conformité du contrat à lui payé l'année dernière et signé avec nous greffier.*

*Signatures : Guigues et Fauchier greffier.*

*Les 40 livres de gages proposées ci -dessus à Estienne Guigues pour administrer la trésorerie de Mallefougasse seront au cours de la semaine suivante remises aux enchères pour 36 livres par Jean Girard, 30 livres par Jean-Pierre Gaubert, 28 livres par Jean Girard, 26 livres par Jean-Pierre Gaubert, 24 livres par Jean Girard, 21 livres par Jean-Baptiste Gaubert, 18 livres par Jean Girard, 16 livres par Jean-Baptiste Gaubert, 12 livres par ledit Fauchier greffier, 8 livres par ledit Bizot, six livres par Jean Girard pour finir au prix de... trois livres audit Jacques Bizot.*

---

*Sur la présente proposition, le Conseil a délibéré de mettre en état et de joindre les planchers de la maison curiale.*

*Sur la seconde étant présentée par ledit Sieur provicaire, il a été convenu avec lui qu'il servira de maitre d'école pendant la présente année à commencer d'aujourd'hui pendant laquelle il enseignera les enfants à lire et écrire ensembles tout ce que son état le lui oblige moyennant quoi ladite Communauté lui payera la somme de trente livres de gages payables en quatre quartiers égaux de trois en trois mois, et outre les enfants, lui payeront trois livres par an le chacun, ayant ledit Richaud passé la soumission en tel cas requis, ayant ensuite pour le contrôle le produit des enfants trente livres.*

*Et ainsi acté et délibéré et a signé qui a su.*

*D'avantage ledit Rayne représente qu'ayant plu à Monseigneur l'Evêque de Sisteron, Seigneur spirituel et temporel de ce lieu, d'établir par greffier à la judicature de ce dit lieu, le Sieur Maurice de la ville de Sisteron y demeurant éloigné de trois grandes lieux de façon que depuis cet établissement les habitants de ce même lieu ont souffert et souffrent des dommages et intérêts très considérables soit en leurs fonds que fruits ne pouvant dénoncer valablement ceux qui causent les dommages attendu ledit éloignement et surtout depuis trois ou quatre mois que le Sieur Maurice n'est jamais audit Sisteron et quand même y serait, les dénonces ne peuvent en aucune façon être exploitées dans les vingt-quatre heures ainsi qu'il est porté par les statuts de cette province de sorte qu'il est nécessaire de prier Monseigneur de donner d'établir un autre greffier mieux à portée que celui ledit Maurice. Sur quoi les Consuls requiert ledit Conseil d'en délibérer.*

*Sur laquelle proposition ledit Conseil à unanimement délibéré qu'a la diligence dudit Conseil sera présenté une lettre au nom de cette Communauté à Monseigneur l'Evêque pour le supplier de vouloir nous donner un autre greffier à la place dudit Maurice afin que la justice soit plus commodément rendue sur ce lieu ce qui n'a été fait jusqu'au jourd'hui. Et ainsi acté, délibéré et a signé qui a su.*

*Signatures : A Clemens lieutenant de juge Amenc, H Gaubert E tirant et nous Fauchier.*

*Création d'une école en février 1741.*

*Plainte auprès de l'évêque pour remplacer le greffier qui à en charge l'église de Mallefougasse.*

---

### *Collège de Manosque.*

*Le vendredi 4 décembre, malgré le confinement et avec toutes les autorisations nécessaires, l'association a pu présenter et animer un débat devant une soixantaine d'élèves du collège Jean Giono de Manosque sur la Retirada et l'exil des Espagnols. Ces interventions sont toujours très enrichissantes.*

---

## Evènements en cours ou à venir

Dès que les conditions sanitaires le permettront, nous reprogrammerons la projection du film documentaire « Le silence des autres », de Almudena Carracedo et Robert Bahar, donnant la parole aux victimes du franquisme. La projection sera suivie d'un débat.



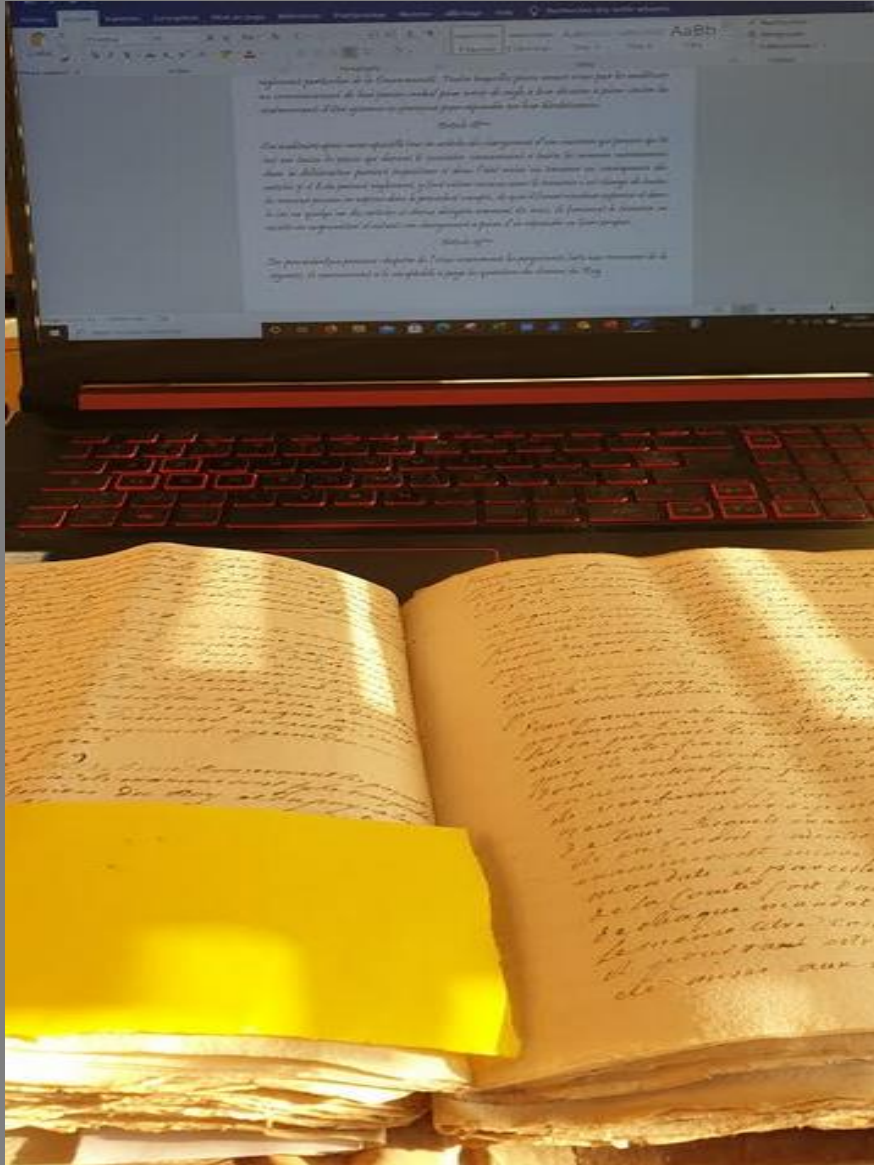
Participation aux frais 5€



## Site internet

Notre site internet est ouvert. Il s'enrichit en permanence de nouveaux reportages ou documents. Nous comptons sur vos archives, témoignages et photos pour le compléter. Confiez-nous ces documents quelque temps, le temps de les scanner. Ensuite ils vous seront restitués.

<https://mallefougasse.montlaux.fr>



*Retranscription de documents*

*Bonnes fêtes et bonne année 2021*

*Patrick*